



Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

2023-41 Délibération relative au renouvellement de la convention pour le périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux **Rapporteur : Véronique BOUCHARD**

La MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux gère un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille principalement des enfants des communes d'Eveux et de Fleurieux-sur-l'Arbresle et dispose de personnel qualifié dans le cadre de l'animation.

La MJC recherche des missions pour compléter le temps de travail de son personnel ainsi que des financements pour équilibrer son budget.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a mis en place un projet éducatif de territoire et propose des animations sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école du Chêne durant l'année scolaire.

La commune souhaite renforcer son équipe d'encadrants pour ces temps d'animation sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer une convention pour l'année scolaire 2023/2024.

VU la proposition transmise par la MJC gérant le centre de loisirs pour un montant de 14 980,00 € pour l'année scolaire 2023/2024 ;

VU le projet éducatif de territoire mis en place par la commune ;

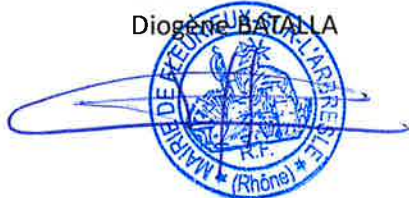
VU le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

CONSIDERANT que la MJC contribue à améliorer l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence enfance/jeunesse de la commune ;
Considérant la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités inscrites dans la convention périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATAÏLA



La secrétaire de séance
Nathalie DENIS